



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

20 FEB 2025

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Lempdes, le 13/02/2025

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 06 60 78 77 09
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2025/367

UCAL NATURE ET JARDIN
ZAC LES ZALFRETTES
42 RUE JEAN JAURES
03500 - SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Objet : Agrément relatif à la distribution, à l'application en prestation de service et au conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que votre dossier a reçu un avis favorable et vous trouverez, ci-joint, l'agrément pour la distribution de produits phytosanitaires à des utilisateurs non professionnels.

Je vous rappelle que vous devez, en application de l'article L.254-6 du code rural et de la pêche maritime, faire référence à cet agrément dans vos documents commerciaux et procéder à son affichage dans les locaux accessibles à la clientèle.

Je tiens à souligner que vous avez l'obligation de notifier à l'administration **dans un délai de trente jours** selon les dispositions de l'article R.254-18 du code rural et de la pêche maritime tout changement survenu au sein de votre organisme susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de l'agrément (statut juridique, raison sociale, adresse, certification d'entreprise, assurance).

Dans le cas contraire, s'il apparaît, lors d'un contrôle, que les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou que l'obligation de notification n'a pas été respectée, les dispositions de l'article R. 254-27 en prévoient le retrait. La constatation de l'infraction relative au non-respect des conditions exigées lors de la délivrance de l'agrément peut aboutir, selon les dispositions de l'article L.254-12, à **une sanction pénale** de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Par ailleurs, je vous signale que votre organisme est enregistré dans notre base informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et publié sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse <http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle qualité et protection des
végétaux

Arnaud LABELLE





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 13/02/2025

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 06 60 78 77 09
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2025/367
Objet : Agrément phytosanitaire

UCAL NATURE ET JARDIN
ZAC LES ZALFRETTES
42 RUE JEAN JAURES
03500 - SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'arrêté DRAAF n°2024/10-06 du 07 octobre 2024 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale

L'organisme	UCAL NATURE ET JARDIN
domicilié à	ZAC LES ZALFRETTES 42 RUE JEAN JAURES 03500 - SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : AU00892

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI**
- d'application en prestation de service : hors traitement de semences **NON**
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
BEAULON	LIEU DIT LES ALOUETTES 03230 BEAULON	394 486 302 00216
BELLENAVES	LES CHAMBEAUX 03330 BELLENAVES	394 486 302 00067
BOURBON LANCY	3 RUE D'AUTUN 71140 BOURBON-LANCY	394 486 302 00323
BOURBON L'ARCHAMBAULT	RUE DU PIED DE FOURCHE 03160 BOURBON- L'ARCHAMBAULT	394 486 302 00117
BRESNAY	LA JONCHERE 03210 BRESNAY	394 486 302 00059
DOMERAT	CHATEAUGAY 03410 DOMERAT	394 486 302 00208
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	LD LA TOUR 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE	394 486 302 00224
DROITURIER	LD LES ESPALUS 03120 DROITURIER	394 486 302 00257
GANNAT	PERERIOUX 03800 GANNAT	394 486 302 00075
GUEUGNON	1 RUE DES VAVRES 71130 GUEUGNON	394 486 302 00349
LE DONJON	20 RUE DU MOULIN 03130 LE DONJON	394 486 302 00372
LURCY-LEVIS	RTE DE PAULAT 03320 LURCY-LEVIS	394 486 302 00125
LUSIGNY	LD ORVALET 03230 LUSIGNY	394 486 302 00232
LUZY	37 RUE DU DOCTEUR DOLLET 58170 LUZY	394 486 302 00364
MAGNET	ZA LES LANDELLES 03260 MAGNET	394 486 302 00026

SAINT-YAN	PLACE DE LA BASCULE 71600 SAINT-YAN	394 486 302 00331
SAINT-LEON	LE BOURG 03220 SAINT-LEON	394 486 302 00265
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	ZA LA CARMONE BAT B GAMMVERT LA CARMONE 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE	394 486 302 00109
SAINT-POURCAIN SUR SIOULE	42 RUE JEAN JAURES— ZAC LES JALFRETES 03500 SAINT-POURCAIN SUR SIOULE	394 486 302 00299
SAINT-VICTOR	ZA PORTE DU VAL DE CHER 4 RUE DU COMMERCE 03410 SAINT-VICTOR	394 486 302 00083
LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	1 RUE LE BOURG 23360 LOURDOUEIX-SAINT- PIERRE	397 724 105 00010
MONTMARAUULT	BOULEVARD MARCEAU 03390 MONTMARAUULT	490 143 658 00022
TOULON-SUR-ARROUX	2 ROUTE DE LUZY 71320 TOULON-SUR-ARROUX	394 486 302 00356
TRETEAU	7 RUE DU COMMERCE 03220 TRETEAU	394 486 302 00281
TRONGET	1 RUE DU SILO 03240 TRONGET	394 486 302 00042
VARENNES-SUR-ALLIER	SQUARE DE VOUROUX 03150 VARENNES-SUR-ALLIER	394 486 302 00273
VILLEFRANCHE-D'ALLIER	ROUTE DE COSNE 03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER	394 486 302 00141

Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle qualité et protection des
végétaux

Arnaud LABELLE

